

## **Compte rendu du CSAL FS du 02/04/2024**

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Ile-de-France s'est réuni en formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail le 2 avril 2024. La CFTC Finances publiques vous rend compte de cette instance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1/ Approbation des PV du CSAL FS du 1<sup>er</sup> février 2024 :**

Approbation du PV de la réunion du CSAL FS du 1er février 2024 – Vote favorable

#### **2/ Proposition et adoption de dépenses pour l'installation de nouveaux défibrillateurs :**

Vote favorable à l'achat d'un défibrillateur

#### **3/ Proposition et adoption de dépenses de matériel de télétravail :**

Souris sans fil : 77

Sacs à dos : 26

Repose-pieds : 42

Ecrans : 31

Claviers sans fil : 0

Supports de PC portables : 22

Fauteuils à roulettes : 7

Concernant ce stock, des agents ont fait la demande de matériel. La Direction le met à leur disposition.

#### **4/ Proposition et adoption de dépenses suite à préconisations d'aménagement de poste (pour avis)**

#### **5/ Etat des lieux du stock pour les dépenses suite à préconisations d'aménagement de poste (pour avis)**

#### **6/ Examen de deux fiches de signalement (pour information) :**

La première fiche de signalement concerne le cas d'un agent de contrôle, confronté à une situation à risque en mission externe.

La deuxième fiche de signalement concerne une situation interne.

**Les élus du CSAL en formation spécialisée ont été informés du contenu de ces deux fiches de signalement, qui confirment la réalité des risques et des difficultés rencontrés par les agents du contrôle fiscal.**

La Direction a rappelé que la plateforme PROS-CONSULTE ([www.pros-consulte.com](http://www.pros-consulte.com)) est mise à disposition par téléphone, pour les agents, afin qu'ils puissent échanger de manière anonyme, sur leur éventuel mal-être professionnel et les risques psycho-sociaux.

### **7/ Le déroulement des Jeux Olympiques :**

L'immeuble de la Direction est en zone rouge durant les Jeux Olympiques du 26 juillet au 11 août et les Jeux Paralympiques du 28 août au 8 septembre.

La circulation est autorisée librement pour les piétons et cyclistes.

Pour les véhicules à moteur, la circulation est limitée. La préfecture va ouvrir un site internet, sur lequel demander un QR Code, cela se fera de manière dématérialisée. L'employeur certifiera la réalité du travail dans la zone et l'existence d'un parking pour le véhicule, afin de ne pas le laisser stationné sur la voie publique, pour des raisons de sécurité.

La semaine du 29/07 au 02/08 et la semaine du 05/08 au 09/08 seront difficiles car l'examen du calendrier des épreuves révèle que les restrictions à la circulation seront mises en place deux heures avant les épreuves et jusqu'à une heure après les épreuves.

Il y aura des barrages des forces de l'ordre avec des QR Codes, ainsi que des contrôles de sécurité. L'accès à la zone sera libre pour les piétons et les deux-roues.

Chaque agent devra faire sa demande individuelle de QR Code, sur le site internet lancé par la préfecture de police. La Direction enverra à chaque agent une attestation.

Sur cette période, la Direction a fait le recensement des plans de congés des agents.

Sur la dernière semaine de juillet, il est recensé 35 % de congés sur les 710 agents et 55 % de congés sur la première semaine d'août.

La consultation du site <https://anticiperlesjeux.gouv.fr/> a été recommandée.

La Direction ne sera pas fermée sur cette période. Un seul point d'entrée à pied et un seul point d'entrée en véhicule seront ouverts, avec un système de filtrage des entrées et sorties, pour des raisons de sécurité. Le système de contrôle de l'entrée sera institué avec un badge. Sur chaque badge, un identifiant en couleur sera produit.

Le recrutement d'un vigile est possible.

Sur l'envoi des pièces de procédure dématérialisées : la Direction a déclaré que les chefs de service doivent veiller à la dématérialisation des échanges de pièces de procédure, afin de pallier les aléas des services postaux durant les jeux olympiques et limiter les venues au bureau durant le temps des épreuves.

Les épreuves paralympiques du 28 août au 8 septembre auront lieu de 10h à 13h30 et de 19h à 22h.

La difficulté sera que début septembre, c'est l'arrivée des agents en mutation.

Les agents C arriveront quant à eux au mois d'août.

La Direction va élaborer un régime d'accueil adapté à la période pour ces agents mutés.

**Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.**

**N'hésitez pas à les contacter : [cftc.dircofi-idf@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.dircofi-idf@dgfip.finances.gouv.fr)**